

PENSER LES INTERMÉDIAIRES COLONIAUX: NOTE SUR LES DOSSIERS DE CARRIÈRE DE LA POLICE DU TOGO

**JOËL GLASMAN
HUMBOLDT UNIVERSITY, BERLIN**

I

Les employés africains de l'Etat colonial font aujourd'hui l'objet d'un important renouveau historiographique.¹ Des travaux récents sur les enseignants, les sages-femmes, les tirailleurs, ou encore les interprètes ont considérablement renouvelé l'histoire africaine.²

¹Ce texte a profité des conseils d'Odile Goerg, Adam Jones, Michel N'buéké Adovi Goeh-Akue, Ulf Engel, Jean-Hervé Jezequel, Manuel Mackiewicz, des rédacteurs de *History in Africa*, et de deux lecteurs anonymes de la revue, que je remercie pour leurs commentaires. L'accès aux Archives du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du Togo n'aurait pas été possible sans le soutien actif de plusieurs fonctionnaires de ce Ministère, en particulier du Ministre Ninsao Gnofam, du Secrétaire Général du Ministère Tak Youssif Gngongbo et du Directeur Général de la Fonction Publique Komlan Mensah Awuno, que je remercie de m'avoir permis et facilité l'accès aux dossiers de carrière. Le gestionnaire Moumouni Tchassama et l'agent permanent Akarime Komna m'ont aidé à me frayer un chemin dans les dossiers. Enfin il aurait été impossible de convaincre le Ministère du bien fondé de cette recherche sans l'aide de plusieurs collègues du Département d'histoire de l'Université de Lomé. Le travail de terrain a été financé par la Fondation Allemande pour la Recherche (DFG) et le groupe de recherche "Critical Junctures of Globalization" (Leipzig). Pour garantir l'anonymat des agents dont les dossiers de carrière ont été consultés, le nom de famille des agents a été résumé à l'initiale.

²Notamment: Jean-Hervé Jezequel, "Les 'mangeurs de craies': socio-histoire d'une catégorie lettrée à l'époque coloniale: les instituteurs de l'école normale de William Ponty (c.1900-c.1960)," thèse de doctorat, EHESS (Paris, 2002); Pascale Barthélemy, "Femmes, africaines et diplômées: une élite auxiliaire à l'époque coloniale. Sages-femmes et institutrices en Afrique occidentale française (1918-1957)," thèse de doc-

Dans le même temps, les termes désignant les groupes sociaux situés dans l'entre-deux de la société coloniale se multiplient: Intermédiaires culturels, intermédiaires coloniaux, middle figures, middle men, médiateurs, courtiers/brokers, etc.³ La question se pose dès lors des sources et méthodes pertinentes pour étudier ces catégories sociales. La présente contribution propose de s'intéresser à un type de source encore sous-utilisé par les historiens de l'Afrique: les dossiers de carrière. Elle défend l'idée que ces sources peuvent enrichir considérablement notre compréhension des carrières africaines au sein de l'Etat colonial et, partant, l'histoire des rapports entre Etat et sociétés en Afrique.

L'étude de cas concerne l'histoire de la police civile au Togo. L'enquête porte sur un corpus de 114 dossiers individuels de policiers ayant servi entre les années 1940 et le début des années 1960, dossiers actuellement conservés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative à Lomé.⁴ Le recours à ce

torat, Université Paris 7-Denis-Diderot (Paris, 2004); Gregory Mann, *Native Sons: West African Veterans and France in the Twentieth Century* (Durham, 2006).

³L'ouvrage de synthèse sur le sujet est: Benjamin N. Lawrance, Emily L. Osborn, et Richard L. Roberts (dir.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa* (Madison, 2006). Le terme d'"intermédiaires culturels" fut l'objet d'un colloque en 1994; Nancy Rose Hunt utilise le terme de "middle figure" pour désigner les intermédiaires de l'Etat colonial au Congo; Andreas Eckert utilise ceux de "middle men" et de "médiateurs" ("Mittler") au sujet des Douala du Cameroun; Brigitte Reinwald discute la notion de "courtier culturel" ("cultural broker") au sujet des tirailleurs de la Haute-Volta (voir: Françoise Raison, Bernard Salvaing, et Odile Goerg, *Les intermédiaires culturels en Afrique*, Rapport collectif pour le Colloque de la Commission Internationale des Mouvements Sociaux et des Structures sociales (Berlin, 1994); Nancy Rose Hunt, *A Colonial Lexicon: Of Birth Ritual, Medicalization, and Mobility in the Congo* (London, 1999); Andreas Eckert, *Grundbesitz, Landkonflikte und kolonialer Wandel: Douala 1880 bis 1960* (Stuttgart, 1999), 190-203; Brigitte Reinwald, *Reisen durch den Krieg: Erfahrungen und Lebensstrategien westafrikanischer Weltkriegsveteranen der französischen Kolonialarmee* (Berlin, 2005), 19-27, 357). L'approche par les intermédiaires fait écho, dans l'histoire sociale, aux notions d'"ambivalence," de "mimétisme" et d'"hybridité" proposées par les études postcoloniales (voir Homi Bhabha, *Les lieux de la culture: une théorie postcoloniale* (Paris, 2007 [1994]), 146-57.

⁴Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un travail plus large, tant sur le plan chronologique qu'institutionnel, intitulé "Les corps habillés: genèse des métiers de l'ordre dans le Togo colonial et postcolonial, 1884-1963." La période des années 1940 aux années 1960 correspond à une période de réformes profondes de l'institu-

type de source n'est pas le résultat d'un parti pris, mais le constat, au terme d'une enquête historiographique et de terrain, de leur utilité pour l'histoire des corps professionnels d'Etat. Aujourd'hui bien connus des historiens et anthropologues européenistes, les dossiers de carrière—et, plus généralement, les dossiers personnels—restent pourtant peu utilisés par les historiens de l'Afrique.⁵

Plusieurs raisons peuvent expliquer les réticences des spécialistes de l'histoire Africaine à utiliser ces sources. Une raison épistémologique d'abord: la crainte d'être enfermé dans les catégories coloniales. La critique postcoloniale a utilement mis en garde les historiens contre le biais de l'encodage colonial, mais elle a trop vite conduit à jeter le bébé avec l'eau du bain, en refusant non seulement des catégories coloniales, mais aussi l'utilisation des outils classiques des sciences sociales.⁶ Une raison pragmatique, ensuite: l'accès difficile aux fonds d'archive des dossiers de carrière en Afrique. L'archiviste et historien Saliou Mbaye rappelle ainsi que les dossiers du personnel sont en principe légalement inaccessibles pour le siècle suivant l'an-

tion policière, caractérisées en particulier par un processus de bureaucratisation des forces de l'ordre. Le corps de police est créé au Togo en 1933 (voir: Arrêté Nr.157 du 11 mars 1933 organisant le cadre supérieur de la police au Togo et Arrêté Nr.158 du 11 mars 1933 organisant le cadre subalterne de la police au Togo) mais ne prend son essor réel qu'après la seconde guerre mondiale (Arrêté Nr.183/P du 8 avril 1944 créant au Togo un cadre local subalterne d'agents de police et Arrêté 426/P du 28 mai 1946 portant réorganisation du cadre local supérieur de la police du territoire du Togo). Le corps de la police comprend deux cadres: le cadre supérieur, des officiers de police (assistants police, inspecteurs auxiliaires, puis inspecteurs et commissaires); et le cadre subalterne des agents de police (agents de police, brigadiers, brigadiers-chefs).

⁵Aude Béliard, et Emilie Biland, "Enquêter à partir de dossiers personnels. Une ethnographie des relations entre institutions et individus," *Genèses* 70 (2008), 106-19; Marie Cartier, "La petite fonction publique, monde stable et séparé? L'exemple des facteurs des PTT des trente glorieuses," *Sociétés contemporaines* 58 (2005), 19-39; Marie-Bénédicte Daviet-Vincent, "La prise en compte de plusieurs générations dans la méthode prosopographique: l'exemple des hauts fonctionnaires prussiens sous l'Empire et la République de Weimar," *Genèses* 56 (2004), 117-30; Odile Join-Lambert, *Le receveur des Postes, entre l'État et l'usager (1944-1973)* (Paris, 2001).

⁶Pour des synthèses récentes—et critiques—sur les études postcoloniales, voir: Jean-Loup Amselle, *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes* (Paris, 2008); Jean-François Bayart, *Les études postcoloniales, un carnaval académique* (Paris, 2010).

née de naissance de la personne considérée et que, si des dérogations peuvent être demandées, elles ne sont que très rarement accordées.⁷

Pourtant, l'expérience montre que l'accès à ces sources dépend en pratique plus souvent de la volonté de "gate keepers" locaux que des règles administratives et juridiques en vigueur; ce qui permet l'accès à des sources en principe non consultables, à condition de s'armer de patience.⁸ Or, les chercheurs ayant travaillé avec des sources semblables ont montré la richesse des informations que l'on pouvait en tirer pour l'histoire de l'Afrique, et en particulier pour l'histoire coloniale.⁹

Durant ces dix dernières années, l'intérêt de la recherche pour les catégories d'employés africains au service de l'Etat colonial s'est rapidement accru. Mais tandis que les enseignants ou les tirailleurs par exemple ont fait l'objet d'études approfondies, l'histoire sociale des policiers coloniaux n'a en revanche pas connue de renouvellement majeur. Les études disponibles sont essentiellement macro-historiques, qu'elles aient été écrites dans une perspective marxiste, au sein des théories de la modernisation ou de la dépendance.¹⁰ En retrait par rapport à la finesse des analyses portant sur d'autres corps professionnels, les études sur la police véhiculent souvent des interprétations holistes et téléologiques de l'histoire des agents de l'ordre, et sont largement tributaire des dichotomies coloniales (collaborateurs/résistants, mercenaires/victimes, etc.).¹¹

⁷Saliou Mbaye, "Personnel Files and the Role of Qadis and Interpreters in the Colonial Administration of Saint-Louis, Senegal, 1857-1911," dans: Benjamin N. Lawrance, Emily L. Osborn, et Richard L. Roberts (dir.) *Intermediaries, Interpreters and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa* (Madison, 2006), 289-95.

⁸Béliard et Biland, "Enquêter dossiers personnels," 108.

⁹Mbaye, "Personnel Files"; Jezequel, "Mangeurs de craies"; Jean-Loup Vivier, "Un exemple de groupe socio-professionnel: les premiers fonctionnaires africains du Togo français," dans: Nicoué Lodjou Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais Volume 2: de 1884 à 1960* (Lomé, 2005), 295-325.

¹⁰Tekena N. Tamuno, *The Police in Modern Nigeria, 1861-1965. Origins, Development and Role* (Ibadan, 1970); Philip Terdoo Ahire, *The Emergence and Role of the Police in Colonial Nigeria 1860-1960* (Buckingham, 1991); John M. Mbaku et Mwangi S. Kimenyi, "Rent Seeking and Policing in Colonial Africa," dans: Toyin Falola (dir.), *The Dark Webs: Perspectives on Colonialism in Africa* (Durham, 2005), 161-88.

¹¹Des travaux récents invitent ainsi à une vision plus nuancée et moins téléologique de la police coloniale. Voir en particulier: Clayton, Anthony, et David Killingray,

Le présent article défend l'idée que l'histoire sociale de l'Afrique peut s'enrichir considérablement des outils forgés actuellement par les historiens européenistes. L'étude statistique et microhistorique des dossiers de carrière peut participer à repenser l'histoire des intermédiaires coloniaux, à la condition d'une critique externe attentive aux conditions d'émergence et de stockage de ces sources (I) et d'une critique interne vigilante quant au passage des catégories coloniales aux catégories statistiques (II). L'apport de ce type de source est de questionner la notion d'"intermédiaires coloniaux" (III), en faisant ressortir la diversité des trajectoires professionnelles et les tensions à l'œuvre au sein du groupe étudié (IV).

II

La production et le stockage des dossiers de carrière par l'administration coloniale et postcoloniale conditionnent l'intérêt de ces sources pour la recherche historique. Pour chaque agent et fonctionnaire de l'administration coloniale puis de l'administration du Togo indépendant, un dossier de carrière (appelés dans les sources également "dossier personnel" ou "dossier individuel") est en principe ouvert à l'entrée de l'agent dans l'administration, et fermé lors du départ de l'agent (retraite, démission, décès, licenciement, etc.). Pour le Togo ces dossiers ne se trouvent pas, comme on pourrait s'y attendre, aux Archives Nationales, mais au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, à Lomé. Les dossiers sont stockés dans quatre salles contiguës, deux d'entre elles consacrées aux dossiers "ouverts," c'est-à-dire concernant des agents encore en activité, les deux autres—appelées avec humour "la morgue" par les personnels du ministère—servant à l'entreposage des dossiers "fermés" après le départ des agents.¹²

Khaki and Blue, Military and Police in British Colonial Africa (Athens GA, 1989); David Killingray, et David Anderson, *Policing and Decolonisation. Politics, Nationalism and the Police, 1917-1965* (Manchester, 1991); David Killingray, et David Omissi (dir.), *Guardians of Empire, The Armed Forces of The Colonial Powers c.1700-1964* (Manchester, 1999); Tim Stapleton, "'A Naughty Child with a Pen': Gahadzikwa Albert Chaza as an African Policeman and Author in Colonial Southern Rhodesia (Zimbabwe) 1936-1963," *History in Africa* 37 (2010), 159-187.

Tandis que les dossiers ouverts sont classés et administrés avec rigueur, la “morgue” contient des dossiers rangés sur des étagères ou empilés par terre, sans ordre alphabétique ni classement systématique.¹³ Le personnel du Ministère, pourtant actif et compétent, est presque totalement démuné de moyens et de temps pour classer des dossiers poussiéreux menacés par l’humidité et les termites.¹⁴ L’accès à ces archives aux historiens n’étant pas prévu, il faut obtenir l’autorisation écrite du ministre pour y accéder, et se passer de l’arsenal habituel de l’historien (catalogue ou liste exhaustive des dossiers). Trouver les dossiers que l’on cherche nécessite par conséquent un filtrage exhaustif de tous les dossiers présents, pour sélectionner les dossiers intéressants l’objet de recherche.¹⁵ Même lorsqu’ils sont rangés par ordre alphabétique, les variations de noms très courantes durant la période coloniale rendent impossible une recherche par la première lettre du nom. Par exemple, le Commissaire Deckon, un des premiers commissaires africains de l’AOF-Togo, connu pour avoir donné son nom à l’un des principaux car-

¹²Un même fonctionnaire peut très bien avoir plusieurs dossiers, s’il a interrompu sa carrière. Depuis les événements des années 1990 au Togo, qui ont vu le départ de nombreux fonctionnaires, et leur retour, c’est un cas de figure fréquent.

¹³Pour une discussion sur les difficultés de classification dans un fond d’archive au Ghana: Adam Jones, “Ghana National Archives: A Supplementary Note,” *History in Africa* 15 (1988), 385-88.

¹⁴Les archives des dossiers clos fonctionnent sans archiviste attitré. De 1995 à 2003, il n’y avait pas de gestionnaire des archives. Le nouveau gestionnaire, arrivé en 2003 et attelé au classement alphabétique des dossiers jusqu’alors entassés dans l’entrée et le couloir, quitta cette fonction en 2008. Aujourd’hui sans gestionnaire permanent, les dossiers clos sont classés alphabétiquement pour la lettre A, entassés par ordre alphabétique ou par année de départ pour les lettres suivantes. Ainsi, un des objets de tensions quotidiennes entre les agents permanents chargés de trouver des dossiers pour les besoins d’un ministère et leur hiérarchie est la mise à disposition, souvent défailante, des outils de travail qui permettent de se protéger de la poussière (blouse, masque de respiration et dose de lait concentré hebdomadaire).

¹⁵Aude Béliard et Emilie Biland font remarquer que l’autorisation donnée par les “gate keepers” repose souvent sur un malentendu quant à l’usage des sources, les responsables administratifs considérant qu’un traitement purement statistique est le meilleur moyen de sauvegarder la confidentialité des agents. L’autorisation repose aussi probablement sur la profonde méconnaissance que les responsables politiques ont de ces archives et de ce qu’on y trouve (voir: Béliard et Biland, “Enquêtes dossiers personnels”).

refours de Lomé, a débuté sa carrière sous le nom d'Acapossa Félix, avant de devenir Acapossa Cosme, Cosme Félix et finalement Cosme Deckon. Impossible donc de savoir a priori sur quelle étagère chercher—A, C, F ou D—et il faut bien se résoudre à passer en revue tous les dossiers présents.

Enfin, de nombreux dossiers—la grande majorité—sont manquants. Pour une population totale comprise entre 400 et 500 policiers, 114 dossiers ont été trouvés. Cela pose la question de la représentativité des comptages effectués à partir de telles sources. Contrairement à la procédure courante, qui veut que l'échantillon soit choisi de façon aléatoire, il est ici imposé par les circonstances.¹⁶ L'absence des dossiers peut s'expliquer de plusieurs façons. Certains dossiers ont pu, lors de transports ou du stockage, être perdus. D'autres ont été prélevés par un ministère pour une tâche particulière et non rendus—le cas est très fréquent. La conséquence la plus dramatique n'est bien sûr pas pour les historiens, habitués à travailler sur des corpus tronqués, mais pour les usagers de l'administration togolaise, en l'occurrence pour les anciens fonctionnaires nécessitant une pièce de leur dossier pour faire valoir leur droit (le plus souvent le droit à la retraite) obligés de venir jusqu'à Lomé et d'attendre plusieurs semaines qu'un agent du ministère cherche leur dossier, avant, souvent, de repartir bredouille. Mais le hasard n'est pas le seul responsable de la disparition des dossiers. Durant les régimes autoritaires puis semi-autoritaires d'Etienne (Gnassingbé) Eyadéma (1967-2005) et de son fils Faure Gnassingbé (depuis 2005), des dossiers ont pu être extraits par la hiérarchie, soit pour faire pression sur un agent, soit au contraire pour détruire des documents afin de protéger le fonctionnaire concerné.

Les dossiers individuels de la fonction publique togolaise contiennent en principe entre cinq et six sous-chemises. Sous la mention "Notes" sont rassemblés les bulletins individuels de notes semestriels. Les dossiers "Promotions," "Congés" et "Mutations" comportent les ampliations des décrets correspondant au mouvement concerné pour le fonctionnaire ou l'agent. La sous-chemise "Sanctions"

¹⁶Un exemple de tirage aléatoire pour la constitution de l'échantillon dans: Daviet-Vincent, "Génération," 120-22.

comporte toutes les pièces qui entrent en compte dans une décision disciplinaire (notamment les pièces de la commission disciplinaire), tandis que la sous-chemise “Divers” peut accueillir une variété très importante de pièces (certificat de naissance, extrait de casier judiciaire, certificat de bonne vie et moeurs, état signalétique et des services pour les militaires, carte d’identité). Enfin, la correspondance entre l’agent et l’administration est également contenue dans cette dernière pochette (lettre de candidature, demande de congé, lettre de protestation contre une mesure disciplinaire jugée injustifiée, lettre de démission, etc.). Ces pièces offrent, mises ensemble, un nombre d’informations considérables sur l’agent pris sous le prisme de ses relations avec l’administration.

Malheureusement, elles sont rarement toutes présentes, d’une part parce que les agents sont autorisés à récupérer une partie des pièces au moment de leur départ (notamment leur carte d’identité et l’état signalétique et des services), d’autre part parce qu’une partie des pièces peut avoir été perdue.¹⁷ Ainsi, en fonction de la conservation et de la durée des carrières—certains restent vingt ans dans la police, d’autres moins d’une année—les dossiers sont de densité très variable, quelques-uns offrant de véritables petites biographies professionnelles, d’autres offrant à peine une poignée de données. Les bulletins individuels de note (en quelque sorte l’information minimale contenue dans les dossiers puisque c’est la forme de pièce la plus systématiquement présente—il suffit que l’agent ait servi un semestre) donnent des indications sur la notation d’un agent par sa hiérarchie, mais également des informations sur l’état-civil, date et lieu de naissance, statut marital et nom des enfants, professions exercées avant d’entrer dans le corps, “race” et “religion,” etc.

On peut, pour certains agents dont le dossier est dense, se faire une idée générale du milieu de provenance, une idée relativement précise de la formation, et une idée assez correcte des étapes de la carrière jusqu’à la retraite, tout en ayant quelques informations sur la

¹⁷Ce n’est pas le seul cas pour lequel l’agent peut accéder à son dossier. En cas de commission disciplinaire, l’agent a le droit de consulter son dossier personnel, mais il lui est “formellement interdit de prendre des notes” (Arrêt du conseil d’Etat, 23 octobre 1931).

vie familiale—informations qui peuvent former le point de départ d'études biographiques plus fournies. Les sanctions disciplinaires et, surtout, les protocoles des commissions disciplinaires permettent d'aborder des thèmes assez peu accessibles aux historiens, en particulier les affaires de corruption.¹⁸ Certains aspects de l'histoire quotidienne de l'Etat ("state at work"), de l'interface entre institution et individus, deviennent accessibles à l'analyse. Malgré la valeur des études de cas, c'est dans une perspective prosopographique que les dossiers de carrière se révèlent le plus riche. Toutefois, passer du codage colonial au codage statistique nécessite une vigilance particulière sur le travail de classification des agents africains par l'appareil bureaucratique.

III

Dans le codage des dossiers personnels, le passage des catégories coloniales aux catégories statistiques doit faire l'objet d'un intérêt particulier, et ce pour au moins deux raisons. La première tient au fait que l'action de l'institution—comme nous l'enseigne la sociologie et l'anthropologie de l'Etat—se situe précisément dans les opérations de codage (classement, sélections, catégorisations) qui constituent le "savoir biographique" de l'Etat par lequel il contrôle ses agents.¹⁹ La seconde—une leçon venue cette fois de la critique postcoloniale—est que le discours colonial, émergent de relations de pouvoirs caractérisées par le manque de légitimité de l'Etat colonial et d'un "malentendu fonctionnel" au niveau local, contribua parti-

¹⁸Giorgio Blundo, et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Etat et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)* (Paris, 2007).

¹⁹Béliard et Biland, "Enquêtes dossiers personnels," 107. A propos de la statistique coloniale en Afrique de l'ouest, voir en particulier: Raymond Gervais, "Contrôler, compter, comparer. La production et le gestion de l'information démographique en Haute-Volta avant 1960," *Histoire et Mesure* 13 (1998), 59-76; Raymond Gervais, et Issiaka Mandé, "Comment compter les sujets de l'Empire? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946," *Vingtième Siècle* 95 (2007), 63-74. Des réflexions utiles sur l'Inde dans: Christophe Z. Guilmoto, "Le texte statistique colonial. A propos des classifications sociales dans l'Inde britannique," *Histoire et Mesure* 13 (1998), 39-57.

culièrement à forger les réalités africaines.²⁰ L'archive coloniale est ainsi toute à la fois constitutive d'un *savoir d'Etat*—donc encline à reproduire les modes de pensée et les dichotomies utiles aux modes de domination de l'Etat—et d'un *savoir européen*, savoir constitué de concepts (institution, individu, famille, etc.) aussi “indispensables qu'insuffisants” pour penser les sociétés non-européennes.²¹

Le biais colonial apparaît dès qu'il s'agit d'étudier les catégories bureaucratiques de gestion du personnel, y compris celles qui sont le moins suspectes d'être empreintes de jugement de valeur culturel et qui se donnent comme objectives, comme la date ou le lieu de naissance des fonctionnaires. Dans certains cas, l'archive avoue sa faiblesse et indique pour un agent “né vers 1915.” Le plus souvent pourtant, c'est dans les informations contradictoires données par les pièces émises par différents services que l'on aperçoit les fragilités du savoir colonial.²² Un gardien de la paix peut ainsi avoir un registre d'état-civil, établi par le tribunal de droit de 1er degré de Grand-Popo en 1947, qui le déclare être né en 1908, et des papiers militaires le déclarant être né en 1910.²³ Un autre est né soit à Lomé, en 1931, soit à Aného, en 1928.²⁴

Mais c'est lorsqu'elle prétend connaître avec précision le jour de naissance d'un individu que l'archive peut se révéler la plus

²⁰Frederick Cooper, et Ann Laura Stoler, “Between Metropole and Colony: Rethinking a Research Agenda,” dans: Frederick Cooper, et Ann Laura Stoler (dir.), *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World* (Berkeley, 1997), 1-58, 34.

²¹Sur les “savoirs d'Etat,” voir: Pierre Bourdieu, “Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique,” *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97 (1993), 49-62, 49. Sur l'usage des concepts européens pour penser les sociétés non-européennes, voir: Dipesh Chakrabarty, *Provincializing Europe, Postcolonial Thought and Historical Difference* (Princeton, 2000), 6.

²²Les incohérences de l'état-civil colonial ont des conséquences importantes dans la vie politique actuelle: débat sur l'autochtonie et difficulté de prouver sa nationalité en Côte d'Ivoire et ailleurs ou bien, comme récemment au Togo avec l'exemple de Kofi Yamgnane en février 2010, invalidation de la candidature aux élections pour cause d'informations insuffisantes ou contradictoires (deux dates de naissance différentes dans le cas de Yamgnane, qui n'a pas été autorisé à se présenter aux élections présidentielles).

²³AMFP/Dossier G. Michel. Ces incohérences donnent lieu à une correspondance fournie entre les diverses administrations, discutant de la valeur relative de telle ou telle pièce officielle.

²⁴AMFP/Dossier personnel K. Comlan.

trompeuse. On oublie facilement qu'en situation coloniale, la date de naissance est tout autant le produit d'un malentendu que l'objet de négociations entre Etat et administrés. Un ancien commissaire de police raconte ainsi que, lors de l'établissement par l'administration de son état-civil à Sokodé à la fin des années 1940, il se trouvait à l'autre bout du pays, à Aného. L'administrateur en charge et le membre de la famille venu chercher l'extrait d'état civil estimèrent ensemble l'âge de l'enfant absent, en utilisant les critères habituels: la taille de l'enfant, sa pilosité, ou des événements politiques ou naturels permettant de se mettre d'accord sur une date.²⁵ Toutefois, en raison de la limite d'âge d'entrée à l'Ecole, les familles avaient le plus souvent intérêt à sous-estimer l'âge de leurs enfants. Présenté comme né en 1938, l'ancien commissaire est plus probablement né en 1934, ou 1935.²⁶

Le biais colonial devient plus évident encore lorsqu'il s'agit de catégories visant à classer des réalités perçues par l'administration comme culturellement et socialement significatives comme l'"ethnie" ou la "race." Plusieurs types de documents d'administration du personnel en AOF, dont les bulletins individuels de note ou les fiches matricules indiquent, durant la période coloniale, la "race" d'appartenance de l'agent. Au Togo, cette mention disparaît des bulletins de note après 1963, tandis que la catégorie "religion" est supprimée au cours des années 1950. Ici, les hésitations des administrateurs sont plus nettes encore qu'avec la rubrique 'date de naissance'. Les tâtonnements orthographiques (Bassarien/Bassari/Bassar, Ahoulan/Aoulan/Anlo, Cabrais/Kabyè, Ahoussa/Aoussah/Haoussa, Kotokoli/Cotokoli/Tem, Peulh/Peul/Fulani, Ouatchi/Wouatchi/Woatchi, Mina/Minat/Ewe, etc.), loin d'être anecdotiques, sont au cœur du travail de classification et des luttes de classement coloniales.

²⁵Parmi les événements de référence: les émeutes urbaines de Lomé (1933), le tremblement de terre (1939), l'éclipse solaire (1947). A l'inverse de la date, le jour de la semaine auquel est né l'enfant est très souvent connu, au moins en région Adja-Tado, car le prénom (principal ou secondaire) de l'enfant est formé sur le jour de la semaine (Kodjo: né un lundi, Comlan: né un mardi, Koku: né un mercredi, etc.); bien que le passage de la semaine (précoloniale) de quatre ou cinq jours à la semaine (coloniale) de sept jours entraîne également des difficultés.

²⁶Entretien avec un ancien commissaire de police, Lomé-Doumassessé, 11 novembre 2008.

Pour un même individu, des pièces émanant de dates ou de services administratifs différents indiquent des “races” différentes: Pédomé D. est successivement classé “Anlo” (1949), “Awlan” (1953), “Mina” (1959), “Anloan” (1961) puis “Ewe” (1966). Ces errements reflètent tout à la fois la tentative omniprésente de l’administration coloniale d’imposer des catégories bureaucratiques figées, et le pragmatisme des administrateurs confrontés à des labels “ethniques” mouvants et des identités multiples. En face de la case “race,” il n’y a, sauf rares exceptions, qu’une réponse possible. Or, cela a été montré dans de nombreux travaux, les termes de “race” et d’“ethnie” servent à la période coloniale à identifier des groupes sociaux relevant de liens très divers, dénommant tantôt un ensemble linguistique, tantôt un groupe uni par une histoire commune ou issu d’une même entité politique, un groupe partageant des pratiques religieuses (“musulman”) ou un mode de vie, parfois même un groupe professionnel. Le plus souvent toutefois, cette catégorie synthétise en les réifiant différents critères, inventant ainsi les entités sociales qu’elles prétendent désigner.²⁷

Ainsi les documents administratifs imposent à l’usager d’abord, à l’administrateur ensuite, au moment d’une négociation réactivée à chaque renouvellement des papiers, de décider parmi les diverses assignations identitaires, celle qui devra être qualifiée d’identité “ethnique.” Les documents de l’état civil, bien souvent ambivalents, ne sont que de maigre service pour l’administrateur. L’acte de naissance de Ahmada M. indiquant qu’il est de père “nagot” (ou yoruba) et de mère “adja,” il sera dit “de race fon” mais “de coutume nagot” (c’est-à-dire dans son rapport avec la justice coloniale), ce qui justifiera pour les documents ultérieurs de choisir entre une ou l’autre apparte-

²⁷Jean-Loup Amselle, et Elikia M’Bokolo (dir.), *Au cœur de l’ethnie, ethnies, tribalisme et Etat en Afrique* (Paris, 1999 [1985]); Carola Lentz, “‘Tribalism’ and Ethnicity in Africa, a Review of Four Decades of Anglophone research,” *Cahiers des sciences humaines* 31 (1995), 303-28; Terence O. Ranger, “The Invention of Tradition Revisited: the Case of Colonial Africa,” dans: Terence O. Ranger, et Olufemi Vaughan (dir.), *Legitimacy and the State in Twentieth Century Africa, Essays in Honour of A.H.M. Kirk-Greene* (Oxford, 1993), 62-111; Terence O. Ranger, “The Invention of Tradition in Colonial Africa,” dans: Eric J. Hobsbawm, et Terence O. Ranger (dir.), *The Invention of Tradition* (Cambridge, 1983), 211-62.

nance ethnique.²⁸ Pour construites qu'elles soient, les catégories coloniales n'en marquent pas moins durablement les individus qui en sont la cible, masquant ainsi les transformations identitaires majeures à l'œuvre durant cette période.²⁹

L'obsession de l'archive coloniale à classer les agents selon leur "race" est symétrique au désintéret qu'elle porte à comprendre leurs liens religieux ou familiaux. De même que pour la "race," la catégorie "religion" n'accepte qu'une réponse possible, et mentionne presque uniquement les religions du livre, n'indiquant que dans de très rarement une religion locale, généralement sous le terme "fétichiste" ou "païen."³⁰ De la même façon, la rubrique "statut marital" n'accepte qu'un seul mariage et la statut "épouse" ne mentionne qu'une seule épouse—ce qui donne d'ailleurs lieu, à en croire les entretiens conduits durant cette enquête, à un conflit récurrent entre les épouses pour remporter le statut d'épouse officielle dont le nom est consigné sur l'archive.³¹ De la même façon, la rubrique "enfant"

²⁸AMFP/Ahmada M.: Acte de naissance, audience publique du tribunal du 1er degré de Athiémé, 23 novembre 1942.

²⁹Les qualificatifs ethniques vont parfois jusqu'à devenir des noms propres: T. Sossou est "Sossou," Z. Mossi est "Mossi," K. Konkomba est "Konkomba." Cf. AMFP/Dossiers T. Sossou, Z. Mossi, K. Konkomba. Les Bulletins de notes témoignent aussi, paradoxalement, de la labilité des affiliations ethniques. Par exemple, un nombre important de bulletins témoigne de l'habitude des gens du nord venus habiter au sud de donner à leurs enfants des prénoms du sud. Un policier Kabyè comme A. Tanan donne ainsi à ses premiers enfants, nés au nord, un prénom kabyè, et à ses enfants nés à Lomé un prénom mina ou ewe (Yaovi et Kokouvi). Cf. AMFP/Dossier personnel A. Tanan.

³⁰Un bulletin individuel de notes note "païen" (Bulletin individuel de notes, 1er semestre 1948), alors que l'état signalétique et des services mentionne au contraire "musulman," cf. : AMFP/Dossier personnel T. Savi.

³¹Dans les dossiers de carrière, le nom de l'épouse inscrit sur les bulletins de note successifs d'un agent change parfois au fil des années. Cela peut témoigner dans certains cas du décès de la première épouse, dans d'autres toutefois d'un changement du rapport de force entre les différentes épouses. A l'inverse, Odile Goerg remarque que les dossiers personnels de chefs de quartier indiquent plusieurs épouses. Dans les dossiers personnels de chefs de quartiers, plusieurs épouses sont signalée. Voir: Odile Goerg, "De la tradition niée à la tradition revendiquée: le cas des chefs de quartier de Conakry [des années 1880 aux années 1950]," dans: Claude-Hélène Perrot, et François-Xavier Fauvelle-Aymar (dir.) *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat dans l'Afrique contemporaine* (Paris, 2003), 25-45. La mention d'une épouse unique sur les dossiers personnels des employés de l'Etat—par con-

n'indique que les enfants à charge, c'est-à-dire mineurs et vivants. Sur les bulletins semestriels de note, cette rubrique se trouve être en bas de page et ne laisse de la place que pour une poignée de prénoms (et de dates de naissances, qui doivent en principe être indiqués). Certains administrateurs, pragmatiques, collent un morceau de papier supplémentaire sur le bas de la feuille, afin de rendre justice aux familles nombreuses. D'autres, moins consciencieux, abrègent: "16 enfants de 26 à 1 an: Jeannette, Gabriel, Prosper, Nestor, Didier, Lydia, Grâce, Aristide, Brigitte, Angéla, Prisca, Virginie, etc (sic)." ³²

Mais les catégories coloniales sont problématiques au-delà même des liens sociaux privés. La rubrique "professions effectuées avant l'entrée dans le corps" renvoie également, sous des qualificatifs identiques, à des occupations professionnelles en réalités très diverses. A l'inverse de la "race," la rubrique "profession" tolère couramment plusieurs réponses: avant d'entrer dans la police, l'un a pu être "cultivateur, militaire, chauffeur," un autre "maçon, cultivateur, chômeur." Mais, là encore, le problème est de savoir ce que signifient ces qualificatifs en situation coloniale. Dans de nombreux cas, les qualificatifs de métiers changent d'une année à l'autre: la rubrique "professions exercées avant l'entrée dans le corps" de Gnabodé A. est noté successivement "néant," "chauffeur," "mécanicien," "militaire," etc. ³³ sans que l'on ne puisse savoir si ces mentions correspondent à des métiers différents exercés successivement ou à des simples requalifications d'un même métier. Un chauffeur peut avoir été chauffeur-mécanicien, ou avoir été d'abord chauffeur puis mécanicien.

traste avec les dossiers de chefs—peut indiquer la volonté de l'Etat d'affirmer la modernité des agents de l'Etat (et, partant, la vision générée de la modernité bureaucratique coloniale). D'une façon plus générale, la persistance de l'Etat colonial à produire et conserver des informations manifestement erronées ou tronquées pose question. Myopie de l'Etat envers la complexité sociale (Scott, James C., *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed* [New Haven, 1998]) ou pesanteur bureaucratique et manque de moyens? Ce que Raymond Gervais nomme, pour les recensements, l'"exigence de compatibilité" (les compromis sur les catégories de classification, le gommage des spécificités locales) joue également un rôle (Gervais "Contrôler, compter, comparer," 65).

³²AMFP/Dossier personnel A. Hubert.

³³AMFP/Dossier personnel Gnabodé A.

A cela s'ajoutent les problèmes de la signification des catégories socioprofessionnelles en histoire sociale: que signifie être "cultivateur" dans le Togo du milieu du vingtième siècle? Le mot désigne-t-il un riche propriétaire de cocoteraie, un 'capitaliste' africain tourné vers l'exportation, ou un petit paysan engagé dans les circuits économiques locaux? Le terme recouvre des réalités très différentes, masquant non seulement la classe socio-économique, mais également le degré d'intégration dans les réseaux économiques coloniaux.³⁴

La rencontre entre les techniques de domination européennes et les stratégies d'émancipation africaines produisent en outre des malentendus plus difficiles encore à distinguer dans les sources. Comme le montrent Bourdieu et Sayad, les catégories d'"agriculteur" et de "chômeur" sont plus ambiguës qu'elles ne paraissent au premier abord. Si les Kabyles interrogés sur leur profession se déclarent plus souvent "chômeurs" qu'"agriculteurs," alors que les agriculteurs du sud de l'Algérie ont tendance à faire l'inverse, c'est en fait, nous disent ces sociologues, que les Kabyles ont intériorisé le discours colonial et interprètent en conséquence leur travail habituel comme un sous-emploi. De cette façon, "les chômeurs kabyles sont, en réalité, des agriculteurs qui ne s'estiment pas assez occupés et les agriculteurs du Sud des chômeurs qui s'ignorent." Au centre du malentendu colonial, il y a la possibilité d'isoler un temps de travail quantifiable, qui est celui du travail rémunéré.³⁵

Enfin il faut être attentif aux significations locales des indicateurs utilisés habituellement pour situer socialement les individus.³⁶ Il n'est

³⁴On retrouve les remarques de Christophe Charle sur le terme de "propriétaire" au dix-neuvième siècle (voir: Christophe Charle, "Micro-histoire sociale et macro-histoire sociale," dans: Christophe Charle (dir.), *Histoire sociale, histoire globale? Actes du colloque des 27-28 janvier 1989* (Paris, 1993), 45-57, 54. Voir aussi: Odile Goerg, "Métiers de femme, métiers d'homme? Sierra Leonais et Sierra Leonaises à Conakry dans l'entre-deux-guerres," dans: Didier Nativel, et Faranirina Rajaonah (dir.), *Madagascar revisitée. En voyage avec Françoise Raison-Jourde* (Paris, 2009), 543-68.

³⁵Pierre Bourdieu, et Abdelmalek Sayad, *Le Déracinement* (Paris, 2002 [1964]), 64.

³⁶Sur la genèse des catégories socio-professionnelles et sur les limites des représentations statistiques des mondes professionnels, voir: Alain Desrosières, et Laurent Thévenot, *Les catégories socio-professionnelles* (Paris, 1988).

pas sûr par exemple que la notion de “profession du père” soit la plus à même, pour un individu issu de famille polygame, à situer son “origine sociale.”³⁷ La profession de la mère semble être, dans bien des cas, plus déterminante que celle du père—c’est la mère, souvent, qui investit ou non dans la scolarité de l’enfant. Or la profession de la mère est nettement moins souvent connue que celle du père. Et, là encore, les professions des mères les plus souvent indiquées par les documents étant “ménagère,” “cultivatrice” et “marchande,” il est difficile de tirer de ces indications une information exploitable tant ces activités peuvent en pratique se recouper, une femme d’agriculteur au nord Togo pouvant ainsi être toute à la fois cultivatrice et ménagère, et devenir marchande de façon hebdomadaire pour revendre une partie de sa production.³⁸ Là encore, on voit comment, le prisme bureaucratique se doublant d’un prisme culturel, les catégories coloniales écrasent terriblement la diversité des activités africaines.

Si les dossiers de carrière réifient les informations énoncées jusqu’à présent, ils sont en revanche presque totalement silencieux sur d’autres aspects importants de la vie sociale et professionnelle des agents. Ainsi, si l’inscription des fonctionnaires dans la *hiérarchie* est bien documentée—y compris avec la justification des promotions obtenues dans les bulletins de note—les *fonctions* occupées en revanche sont presque toujours absentes des dossiers. Ce n’est souvent qu’au hasard des correspondances qu’on découvre parmi des gardiens de la paix de même grade des fonctions très différentes, du gardien de paix-dactylo au gardien de paix-agent de l’ordre, en passant par le chauffeur, le planton, etc. Les “affectations,” également, sont fréquemment absentes.

Les sources en question étant des documents professionnels, elles sont en outre presque totalement muettes sur bien des aspects de la

³⁷Dans les dossiers personnels, la profession des parents figure sur les papiers militaires. Ainsi, de façon paradoxale, on connaît mieux l’origine sociale des gardiens de la paix que celle des inspecteurs de police, car les premiers sont plus souvent d’anciens militaires.

³⁸Sur l’ambiguïté du terme de “ménagère” à l’époque coloniale (ici utilisé probablement comme synonyme de “femme au foyer”), voir: Amandine Lauro, *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge (1885-1930)* (Bruxelles, 2005).

vie privée. L'état de "fortune" des agents n'est presque jamais indiqué. Les "familles," surtout, n'apparaissent qu'à de très rares occasions (demande de congé pour la maladie d'un proche ou pour une cérémonie familiale mariage, décès; rares descriptions de la famille par l'employeur dans la correspondance, etc.). Ainsi la famille, sous ses diverses facettes, n'apparaît que de façon tronquée: la "famille étendue" est absente, au profit d'unités sociales plus grandes ("ethnie" et "races"), la "famille proche" ou le foyer est tronqué. Si les dossiers du personnel offrent des informations fondamentales sur les rapports entre individu et administration, c'est seulement au prix d'une réification, celle d'une surévaluation du poids de l'institution et de l'individu, au sacrifice des multiples entités à l'œuvre au sein même de cette relation: familles et "front de parentés," réseaux amicaux, réseaux de fonctionnaires.³⁹ En raison de la labilité des noms propres, il est presque impossible de savoir si, pour un agent, un frère, un cousin, un parent a joué un rôle dans l'embauche, la promotion, etc. *a fortiori* pour un ami. Dans un domaine comme les carrières, les liens personnels (clientélisme notamment) jouent souvent un rôle important, il devient indispensable de croiser ces sources avec d'autres documents, et en particulier avec des récits de vie.⁴⁰

IV

Le propos de cette contribution est de montrer qu'une fois prises les précautions méthodologiques nécessaires pour émanciper l'histoire sociale des catégories coloniales, l'étude des dossiers de carrière peut

³⁹Pour l'analyse des "fronts de parenté," voir: Giovanni Levi, *Le pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIIème siècle* (Paris, 1987), 53-96. Pour une discussion de la notion d'individu, voir: Charles Piot, *Isolément global. La modernité du village au Togo* (Paris, 2008 [1999]), 33-35.

⁴⁰Sur la technique des récits de vie, voir: Daniel Bertaux, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique* (Paris, 1997); Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation* (Paris, 2001). Pour un résumé des acquis de la méthode d'enquête orale en histoire africaine et des précautions méthodologiques dans la conduite des interviews, voir: Mann, *Native Sons*, 13-15. Les Journaux officiels sont bien sûr également indispensables pour situer ces sources. Ils donnent de nombreuses informations sur l'avancement et les mutations des agents.

contribuer de façon significative à une meilleure compréhension des corps de fonctionnaires coloniaux. La lecture d'un tel corpus peut se faire de deux façons successives, complémentaires l'une de l'autre: l'étude statistique de tout ou de partie de la population-cible brossant un portrait d'ensemble du groupe d'une part; l'étude de parcours individuels et l'ébauche de biographies professionnelles permettant de situer des agents particuliers au sein du groupe d'autre part. Comme toute analyse microhistorique, le principal apport d'une telle approche est de révéler la diversité du groupe et de corriger ainsi les considérations trop générales sur une catégorie sociale.⁴¹

Avant d'être analysés en termes d'intermédiaires coloniaux, les employés africains furent étudiés sous l'angle de la classe. Dans les années 1960 et 1970, il s'agissait d'étudier la période coloniale comme les prémisses d'une conscience de classe moderne, la toile de fond de cette historiographie étant alors le grand récit de l'émergence de la classe ouvrière africaine.⁴² Mais le terme de classe posait deux problèmes majeurs, celui d'être trop rigide, et téléologique d'une part, et celui d'être mal adapté à l'étude des employés africains, d'autre part, cet ensemble social atypique difficile à situer entre une élite incertaine et une classe ouvrière en formation.⁴³ Au début des années 1980, le travail d'Henri Brunschwig contribua à sortir de la téléologie de la classe et à enrichir l'étude des auxiliaires africains d'une étude du pouvoir, avec la notion de "collaborants," sous laquelle il rassemblait l'ensemble des chefs traditionnels, cadres des postes et télégraphes, imprimeurs, cadres locaux de la santé et policiers, bref "l'abondante piétaille des collaborateurs volontaires" de la

⁴¹Pour une présentation de la méthode micro-historique: Levi, *Pouvoir au village*; Carlo Ginzburg, "Mikro-Historie. Zwei oder drei Dinge, die ich von ihr weiß," *Historische Anthropologie* 1 (1993), 169-92; Jacques Revel, "Micro-analyse et construction du social," dans: Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience* (Paris, 1996), 15-36.

⁴²Majhemout Diop, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest. 1. Le Mali, 2. Le Sénégal* (Paris, 1971 et 1972); Richard Sandbrook et Robin Cohen (dir.), *The Development of an African Working Class. Studies in Class Formation and Action* (London, 1975); Jean Copans, Michel Agier, et Alain Morice (dir.), *Classes ouvrières d'Afrique Noire* (Paris, 1987); Jean Copans, "Les classes ouvrières d'Afrique Noire: Bibliographie sélectionnée, classée et commentée," *Cahiers d'Etudes Africaines* 84 (1981), 405-29.

⁴³Jezequel, *Mangeurs de craies*, 7-17.

colonisation.⁴⁴ L'analyse de Brunshwig eut le mérite d'insister sur le rôle d'intercesseurs que pouvaient jouer ces agents aux yeux des villageois, mais elle n'ouvra pas un nouveau champ de recherche, qui resta encore dix ou quinze ans en friche.⁴⁵

A la fin des années 1990 et au début des années 2000 s'est affirmée une nouvelle approche, qui n'étudie plus les employés coloniaux en terme de classe sociale, mais en fonction de leur position dans la situation coloniale, dans la problématique des *intermédiaires* de la colonisation. Dans un ouvrage récent sur ce sujet, Benjamin Lawrance, Emily Osborn et Richard Roberts désignent sous ce terme les personnes qui occupaient un poste subalterne dans l'administration coloniale et dont la tâche était de faire le lien entre colonisateurs et colonisés.⁴⁶ Cet ouvrage, qui renouvelle l'historiographie sur le sujet, participe d'un nouvel élan de la recherche sur les intercesseurs de la colonisation. Après les gens "du bas" (paysannerie et prolétariat) et ceux du "haut" (élites), les gens du milieu sont à l'honneur.

Cette invitation des historiens à repenser l'Etat colonial à partir de la question des intermédiaires est liée à deux considérations. D'une part, une constatation empirique, celle de "la généralité du rôle d'intermédiation accordée à des acteurs indigènes" dans l'Etat colonial.⁴⁷ Les Etats coloniaux furent caractérisés par le nombre et le rôle particulièrement important joué par ces agents dans les transactions entre administrateurs européens et populations.⁴⁸ D'autre part, une réflex-

⁴⁴Brunshwig, Henri, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française ou comment le colonisé devient le colonisateur (1870-1914)* (Paris, 1983), 135.

⁴⁵Brunshwig, *Noirs et Blancs*, 155.

⁴⁶Lawrance et al., *Intermediaries*.

⁴⁷Jean-François Bayart, Romain Bertrand, Thornike Gordadze, Béatrice Hibou, et Françoise Mengin, "Legs colonial et gouvernance contemporaine—Note de synthèse," *Document de Travail de l'Agence Française de Développement* 13 (2006), 1-22, 9.

⁴⁸Trutz von Trotha définit ainsi l'Etat colonial comme un pouvoir basé sur "l'intermédiarité." Voir: Trutz von Trotha, "Über den Erfolg und die Brüchigkeit der Utopie staatlicher Herrschaft. Herrschaftssoziologische Beobachtungen über den kolonialen und nachkolonialen Staat in Westafrika," dans: Wolfgang Reinhard, et Elisabeth Luckner (dir.), *Verstaatlichung der Welt? Europäische Staatsmodelle und außereuropäische Machtprozesse* (Munich, 1999), 23-251. Un autre exemple de l'usage de la notion d'intermédiaires dans l'étude de la période coloniale: Michael Pesek, *Koloniale Herrschaft in Deutsch-Ostafrika. Expeditionen, Militär und Verwaltung seit 1880* (Frankfurt, 2006), 300.

ion théorique: les intermédiaires coloniaux offrent le moyen analytique de repenser certaines des dichotomies coloniales, en particulier entre colonisateurs et colonisés, dominants et dominés, Blancs et Noirs, collaborateurs et résistants.⁴⁹ Les intermédiaires coloniaux participent de ces catégories qui “posent problème” aux puissances impériales, car elles les contraignent, au même titre que d’autres catégories sociales (évolués, petits Blancs, convertis, métis, etc.), à reconsidérer en permanence la ligne du “grand partage” entre “Européens” et “indigènes.”⁵⁰

La problématique des intermédiaires de la colonisation a ainsi enrichi considérablement l’étude des groupes professionnels au service de l’Etat colonial, le principal apport heuristique du terme résidant dans son caractère relationnel; la catégorie d’“intermédiaire” étant à la “classe moyenne” ce que la catégorie de “subalterne” est au “proletariat”: une manière de substituer, à l’essence, une relation, et au rapport de production, une relation de pouvoir.⁵¹

Pourtant, la notion d’intermédiaire est plus problématique qu’il n’y paraît. La notion d’“intermédiaire” véhicule en effet l’idée implicite d’une correspondance entre la position qu’occupe un individu dans l’échelle sociale et celle qu’il occupe dans l’appareil administratif.⁵² Il faut se méfier du réflexe qui incite à penser que, parce qu’ils se situent au centre des rapports entre bureaucratie et usagers de l’Etat, les employés de l’Etat colonial se situent nécessairement au mitan de la société, et, plus douteux encore, qu’ils se trouvent nécessairement *entre* deux mondes culturels. Si les hiérarchies administratives, les écarts socioéconomiques et les différences culturelles se recourent, elles ne se recouvrent pas forcément.

⁴⁹Voir l’article classique de Cooper et Stoler, “Metropole and Colony.”

⁵⁰Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie. Les métis de l’Empire français entre sujétion et citoyenneté* (Paris, 2007), 20.

⁵¹Gayatri Chakravorty Spivak, “Can the Subaltern Speak?” dans: Cary Nelson, et Lawrence Grossberg (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture* (Basingstoke, 1988), 271-313.

⁵²Voir une réflexion analogue dans: Jean le Bihan, “La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIX^{ème} siècle. Retour sur une enquête,” *Genèses* 73 (2008), 4-19.

V

Les dossiers de carrière étudiés permettent de complexifier la notion d'intermédiaires coloniaux de deux façons: d'une part, ils démontrent à la fois la diversité et l'incertitude de la profession policière. Les policiers viennent de milieux sociaux et culturels très différents: ils restent en outre souvent très peu de temps dans la police. D'autre part, ils montrent l'inégale répartition des ressources à l'intérieure du champ policier, et en particulier des ressources les plus stratégiques: le capital scolaire et l'expérience militaire. De ce fait, ils montrent que les agents, loin de s'inscrire seulement dans une échelle verticale dont les élites formeraient le sommet et les subalternes la base, s'inscrivent de fait dans un espace horizontal structuré par la possession d'espèces variés de capital—en particulier capital scolaire et capital martial—qui les met dans une situation de concurrence pour les postes.

Les dossiers de carrière révèlent, premièrement, la diversité du groupe policier et l'incertitude des carrières. Malgré sa petite taille, le groupe policier est ainsi remarquablement hétérogène. On y trouve des membres de toutes les sociétés du Togo (Kabyè, Ewe, Mina, Bassar, Moba, Lamba, Losso, Konkomba, Fon, Akposso, etc.) sans qu'aucun des dix-huit groupes représentés ne puisse apparaître comme franchement surreprésenté; la diversité des langues parlées (vingt langues parlées pour 114 hommes) confirmant l'idée qu'aucune ethnie 'intermédiaire' n'est plus prédisposée qu'une autre à se spécialiser dans les métiers de police.⁵³ Les métiers exercés avant l'entrée dans la police infirment aussi l'intuition que les agents coloniaux se spécialiseraient tôt dans des fonctions intermédiaires. On trouve dans la police d'anciens paysans, pêcheurs, ouvriers, dockers, soldats, conducteurs, enseignants, clercs, coiffeurs, chômeurs, avec sans doute une surreprésentation des professions urbaines, mais sans qu'une attraction particulière entre les fonctions intermédiaires n'apparaisse clairement. Enfin l'éventail des niveaux scolaires des

⁵³Les dossiers de carrière amènent ainsi à nuancer le poids de l'idéologie des "races martiales" qui, bien que souvent très puissante dans les discours coloniaux, n'est pas toujours suivie d'effets.

policiers renforce l'idée de diversité: un quart des policiers est diplômé, un quart d'entre eux est dit "lettré" sans toutefois disposer de diplôme, un tiers est "illettré."⁵⁴ Un poste d'agent africain de l'Etat colonial ne signifie ainsi pas nécessairement niveau scolaire intermédiaire.

Outre sa diversité, c'est l'extrême fragilité du groupe policier qui est marquante. Loin d'être un groupe stable et solidement constitué, le groupe policier est un ensemble mouvant et relativement fragile, soumis à une grande insécurité de l'emploi. Seulement un tiers des policiers reste dans la profession jusqu'à la retraite. Un cinquième du groupe décède avant d'atteindre l'âge de la retraite, tandis qu'une partie importante démissionne, soit parce qu'ils ont trouvé un autre emploi dans l'administration ou dans la gendarmerie, soit pour d'autres raisons (un policier sur dix). Plus significatif encore: Entre un quart et un tiers des policiers est licencié, que ce soit pour des raisons politiques, administratives, médicales ou juridiques. Il n'est pas toujours possible de distinguer, parmi les licenciements pour causes médicales ou juridiques, lesquelles recouvrent en réalité des motifs politiques.⁵⁵ En conséquence, la durée moyenne des carrières est relativement courte: un tiers seulement des policiers travaille dans la police pour plus de quinze ans, une proportion égale y reste moins de cinq années. De façon remarquable, dans 15% des cas, les

⁵⁴Niveau scolaire (N=114) (CEPE= Certificat d'Ecole Primaire Elémentaire)

Diplôme supérieur au CEPE	8%
CEPE	18%
"Lettré"	25%
"Illettré"	31%
Niveau scolaire inconnu	18%
Total	100%

Source: Base de données dossiers de carrière

⁵⁵Causes de départ de la police: (N=114)

Licencié	28%
Retraité	36%
Démission (a trouvé une autre occupation)	9%
Décédé	18%
Démission (pour raison inconnue)	5%
Raison inconnue	4%
Total	100%

Source: Base de données dossiers de carrière

policiers démissionnèrent ou furent licenciés moins d'un an après leur engagement. Obtenir un emploi dans les forces de sécurité, les dossiers de carrière le montrent, ne signifiait pas avoir la sécurité de l'emploi.

L'enquête montre, deuxièmement, que la condition policière ne se résume pas à une position intercalaire entre le haut et le bas de la société, ou à un rang administratif moyen sur une échelle verticale. Bien entendu, le groupe policier est structuré par une hiérarchie verticale, qui est à la fois une hiérarchie objective (cadre et rang, salaire et primes, stabilité de l'emploi, commandement) et subjective (mode de conduite, façon de porter l'uniforme, monopolisation de certains savoirs, proximité du commandant européen). Mais il est également pétri de compétitions horizontales entre agents détenteurs de différentes formes de capital colonial.

Dans les années 1940 et 1950, si les postes d'officiers de police (commissaires, inspecteurs, inspecteurs auxiliaires, assistants de police) sont réservés aux diplômés, les emplois d'agent de police (agents de police, brigadiers, brigadiers-chefs) en revanche sont ouverts aux non-diplômés. En particulier, l'administration coloniale fait largement appel, pour remplir les rangs de la police, aux anciens gardes-cerle et anciens militaires. Durant les vingt dernières années de la période coloniale au Togo, la position des agents de police dans leur hiérarchie dépend de différents facteurs (ancienneté dans le cadre, services rendus, ancienneté dans d'autres corps des forces de l'ordre, fonctions) qui dépassent la simple question de leur diplôme.⁵⁶ Ainsi, la compétition pour les postes, renforcée par l'instabilité du marché du travail et les changements socio-politiques brutaux des années 1950, débouche sur une compétition entre détenteurs de compétences légitimes distinctes, avec d'un côté les détenteurs de capital culturel, fondé sur des ressources quantifiables (diplômes et titres scolaires) et non quantifiables (maîtrise de la langue française, élo-

⁵⁶Jusqu'en 1956, Togo est un territoire sous tutelle français. En 1956, c'est une République autonome dirigée par le parti pro-français PTP. En 1958, le CUT emmené par Sylvanus Olympio remporte les élections et prépare la route vers l'indépendance, acquise en 1960. En 1963, le coup d'état militaire et l'assassinat d'Olympio changent une nouvelle fois la donne politique.

quence, maîtrise des codes culturels européens) dont le lieu d'acquisition principale était l'école coloniale et missionnaire; et de l'autre les détenteurs de capital martial, défini par des attributs physiques (force musculaire, taille, santé) et des compétences spécifiques (capacité à s'imposer physiquement, discipline, habilité au tir) dont le lieu d'acquisition par excellence était l'armée.⁵⁷

Pour les agents disposant des différents types de ressource, le problème de la compétition policière se pose sereinement. Pour le reste du groupe, il convient de se distinguer, les uns fustigeant les "intellectuels" (un terme péjoratif désignant les diplômés imbus de leur savoir) les autres se moquant des "coulibaly" (un terme tout aussi péjoratif désignant les anciens militaires considérés comme incultes et brutaux).⁵⁸ Pour les uns comme pour les autres, l'enjeu de l'évolution des forces de l'ordre—bureaucratization et augmentation des tâches administratives ou au contraire accentuation des fonctions de maintien de l'ordre—a des conséquences immédiates sur les possibilités d'emploi et d'ascension hiérarchique et sociale.

VI

Les dossiers de carrière de fonctionnaires africains fournissent ainsi une source privilégiée pour repenser l'histoire des corps de serviteurs de l'Etat colonial. Encore largement sous-exploités, ils pourraient

⁵⁷Sur le système éducatif au Togo, voir: Marie-France Lange, *L'Ecole au Togo: processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique* (Paris, 2000). Sur la notion de capital, voir Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement* (Paris, 1979). Laurence Proteau, et Geneviève Pruvost utilisent le terme de "capital guerrier" pour analyser les forces de l'ordre en France comme un espace social. Voir: Laurence Proteau, et Geneviève Pruvost, "Se distinguer dans les métiers d'ordre (armée, police, prison, sécurité privée)," *Sociétés contemporaines* 72 (2008), 7-13, 13. Pour la sociologie historique africaniste, Rémy Bazenguissa utilise le terme de "capital militaire," très proche de ce que nous entendons ici par le terme de capital martial. Cf. Rémy Bazenguissa, *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique du champ politique congolais* (Paris, 1999), 126-32.

⁵⁸Expressions recueillies au cours d'entretiens avec d'anciens agents et officiers de police, à Lomé, octobre 2008-janvier 2009. "Coulibaly" est un nom de famille bambara qui rappelle les Tirailleurs Sénégalais, dont beaucoup étaient recrutés en pays bambara.

permettre, au même titre que d'autres corpus récemment découverts et exploités par les historiens (sources juridiques, dossiers d'enquête, registres fonciers, registres matricules, sondages, dossiers de chefs de quartier) d'écrire une nouvelle histoire sociale de l'Afrique à partir d'une approche microhistorique fondée sur l'exploitation d'une documentation dense et nominative.⁵⁹ Les dossiers personnels sont de plus en plus utilisés par les historiens de l'Europe, et les débats méthodologiques sur l'usage de ce type de source devraient encourager les historiens de l'Afrique à se tourner vers eux.

Pour autant, les fonds d'archive africains se présentent différemment des fonds européens: moins denses, lacunaires, ils restent en outre captifs des catégories coloniales dont l'historiographie cherche à s'émanciper. L'usage des dossiers de carrière nécessite donc d'acclimater les méthodes inventées par les collègues européenistes aux réalités archivistiques africaines. Ni refus de l'archive coloniale ni "posture d'imitation" des techniques classiques de l'histoire européeniste, mais adaptation raisonnée des méthodes à un terrain différent: l'histoire de l'Afrique nécessite un "bricolage" conceptuel et méthodologique pour adapter des techniques historiennes connues à des sources encore trop méconnues.⁶⁰

Enfin microhistoire ne signifie pas monographie régionale; l'analyse des dossiers de carrière doit pouvoir alimenter la réflexion sur les catégories de l'histoire sociale en émergence. La notion d'"intermédiaire" peut ainsi s'enrichir d'une analyse microscopique

⁵⁹Sur les sources juridiques: Richard L. Roberts, *Litigants and Households: African Disputes and Colonial courts in the French Soudan, 1895-1912* (Portsmouth NH, 2005); Marie Rodet, *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal, 1900-1946* (Paris, 2009); Odile Goerg, "Femmes adultères, hommes voleurs? La 'justice indigène' en Guinée," *Cahiers d'Études Africaines* 187-188 (2007), 495-522. Sur les dossiers d'enquête: Tom C. McCaskie, *Asante Identities. History and Modernity in an African Village, 1850-1950* (Edinburgh, 2000); sur les registres fonciers: Eckert, *Grundbesitz*; sur les registres matricules: Jezequel, *Mangeurs de craies*; sur les sondages: Gervais et Mandé, "Démographie impériale"; Goerg, "Métiers de femme"; sur les dossiers de chefs de quartiers: Goerg, "Chefs de quartier."

⁶⁰Jean-Hervé Jezequel, "Écrire l'histoire comme les autres. L'historiographie africaniste de langue française et la question de l'histoire sociale," dans: Séverine Awenengo, Pascale Barthelemy, et Charles Tshimanga (dir.), *Ecrire l'histoire de l'Afrique autrement?* (Paris, 2004), 233-260, 251.

des carrières, des trajectoires et des conflits à l'œuvre au sein des groupes d'auxiliaires africains de l'Etat colonial. Les policiers ne se situent ainsi pas dans un espace à une dimension qui serait l'échelle verticale de la société coloniale abstraitement perçue en terme de "haut" et de "bas," mais dans un espace social à deux dimensions qui est en premier lieu celui de leur milieu professionnel: celui du petit groupe des policiers urbains qui constitue leur environnement professionnel immédiat et celui sein des forces de l'ordre dans leur ensemble qui constitue le champ socioprofessionnel dans lequel les carrières se font et se défont. "Intermédiaires coloniaux," ils doivent pourtant être compris moins comme se situant entre (Noirs et Blancs, haut et bas, Etat et société), qu'au centre des tensions qui traversent la société coloniale.

Bibliographie

- Ahire, Philip Terdoo, *Imperial policing: The Emergence and Role of the Police in Colonial Nigeria 1860-1960* (Buckingham, 1991).
- Amselle, Jean-Loup, et Elikia M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie, ethnies, tribalisme et Etat en Afrique* (Paris, 1999 [1985]).
- Amselle, Jean-Loup, *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes* (Paris, 2008).
- Ankama, Silvester Kwadwo, *Police History. Some Aspects in England and Ghana* (Ilford, 1983).
- Barthélemy, Pascale, "Femmes, africaines et diplômées: une élite auxiliaire à l'époque coloniale. Sages-femmes et institutrices en Afrique occidentale française (1918-1957)," thèse de doctorat, Université Paris 7-Denis-Diderot (Paris, 2004).
- Bayart, Jean-François, Romain Bertrand, Thornike Gordadze, Béatrice Hibou, et Françoise Mengin, "Legs colonial et gouvernance contemporaine—Note de synthèse," *Document de Travail de l'Agence Française de Développement* 13 (2006), 1-22.
- Bayart, Jean-François, *Les études postcoloniales, un carnaval académique* (Paris, 2010).
- Bazenguissa, Rémy, *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique du champ politique congolais* (Paris, 1999).
- Béliard, Aude, et Emilie Biland, "Enquêter à partir de dossiers personnels. Une ethnographie des relations entre institutions et individus," *Genèses* 70 (2008), 106-119.

- Bertaux, Daniel, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique* (Paris, 1997).
- Bhabha, Homi, *Les lieux de la culture: une théorie postcoloniale* (Paris, 2007 [1994]).
- Blundo, Giorgio, et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Etat et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)* (Paris, 2007).
- Bourdieu, Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement* (Paris, 1979).
- , “Esprits d’Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique,” *Actes de la recherche en sciences sociales* 96-97 (1993), 49-62.
- , et Abdelmalek Sayad, *Le Déracinement* (Paris, 2002 [1964]).
- Brunschwig, Henri, *Noirs et Blancs dans l’Afrique noire française ou comment le colonisé devient le colonisateur (1870-1914)* (Paris, 1983).
- Cartier, Marie, “La petite fonction publique, monde stable et séparé? L’exemple des facteurs des PTT des trente glorieuses,” *Sociétés contemporaines* 58 (2005), 19-39.
- Chakrabarty, Dipesh, *Provincializing Europe, Postcolonial Thought and Historical Difference* (Princeton, 2000).
- Charle, Christophe, “Micro-histoire sociale et macro-histoire sociale,” dans: Christophe Charle (dir.), *Histoire sociale, histoire globale? Actes du colloque des 27-28 janvier 1989* (Paris, 1993), 45-57.
- Clayton, Anthony, et David Killingray, *Khaki and Blue, Military and Police in British Colonial Africa* (Athens GA, 1989).
- Cooper, Frederick, et Ann Laura Stoler, “Between Metropole and Colony: Rethinking a Research Agenda,” dans: Frederick Cooper, et Ann Laura Stoler (dir.), *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World* (Berkeley, 1997), 1-58.
- Copans, Jean, Michel Agier, et Alain Morice (dir.), *Classes ouvrières d’Afrique Noire* (Paris, 1987).
- Copans, Jean, “Les classes ouvrières d’Afrique Noire: Bibliographie sélectionnée, classée et commentée,” *Cahiers d’Etudes Africaines* 84 (1981), 405-29.
- Daviet-Vincent, Marie-Bénédicte, “La prise en compte de plusieurs générations dans la méthode prosopographique: l’exemple des hauts fonctionnaires prussiens sous l’Empire et la République de Weimar,” *Genèses* 56 (2004), 117-30.
- Descamps, Florence, *L’historien, l’archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation* (Paris, 2001).
- Desrosières, Alain, et Laurent Thévenot, *Les catégories socio-professionnelles* (Paris, 1988).

- Diop, Majhemout, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest. 1. Le Mali, 2. Le Sénégal* (Paris, 1971 et 1972).
- Eckert, Andreas, *Grundbesitz, Landkonflikte und kolonialer Wandel: Douala 1880 bis 1960* (Stuttgart, 1999).
- Gayibor, Nicoué Lodjou (dir.), *Histoire des Togolais, Volume 2: de 1884 à 1960* (Lomé, 2005).
- Gervais, Raymond, et Issiaka Mandé, "Comment compter les sujets de l'Empire? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946," *Vingtième Siècle* 95 (2007), 63-74.
- Gervais, Raymond, "Contrôler, compter, comparer. La production et le gestion de l'information démographique en Haute-Volta avant 1960," *Histoire et Mesure* 13 (1998), 59-76.
- Goerg, Odile, "L'historiographie de l'Afrique de L'Ouest, tendances actuelles," *Genèses*, 6 (1991), 144-60.
- , "De la tradition niée à la tradition revendiquée: le cas des chefs de quartier de Conakry (des années 1880 aux années 1950)," dans: Claude Hélène Perrot, et François-Xavier Fauvelle-Aymar (dir.), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat dans l'Afrique contemporaine* (Paris, 2003), 25-45.
- , "Femmes adultères, hommes voleurs? La 'justice indigène' en Guinée," *Cahiers d'Études Africaines*, 187-188 (2007), 495-522.
- , "Métiers de femme, métiers d'homme? Sierra Leonais et Sierra Leonaises à Conakry dans l'entre-deux-guerres," dans: Didier Nativel, et Faranirina Rajaonah (dir.), *Madagascar revisitée. En voyage avec Françoise Raisson-Jourde* (Paris, 2009), 543-68.
- Guilmoto, Christophe Z., "Le texte statistique colonial. A propos des classifications sociales dans l'Inde britannique," *Histoire et Mesure* 13 (1998), 39-57.
- Ginzburg, Carlo, "Mikro-Historie. Zwei oder drei Dinge, die ich von ihr weiß," *Historische Anthropologie* 1 (1993), 169-92.
- Giovanni, Levi, *Le pouvoir au village, Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIème siècle* (Paris, 1989).
- Hunt, Nancy Rose, *A Colonial Lexicon: Of Birth Ritual, Medicalization, and Mobility in the Congo* (London, 1999).
- Jezequel, Jean-Hervé, "Les 'mangeurs de craies': socio-histoire d'une catégorie lettrée à l'époque coloniale: les instituteurs de l'école normale de William Ponty (c.1900-c.1960)," thèse de doctorat, EHESS (Paris, 2002).
- , "Écrire l'histoire comme les autres. L'historiographie africaniste de langue française et la question de l'histoire sociale," dans: Séverine Awenengo, Pascale Barthelemy, et Charles Tshimanga (dir.), *Ecrire l'histoire de l'Afrique autrement?* (Paris, 2004), 233-60.

- Join-Lambert, Odile, *Le receveur des Postes, entre l'État et l'utilisateur (1944-1973)* (Paris, 2001).
- Jones, Adam, "Ghana National Archives: A Supplementary Note," *History in Africa* 15 (1988), 385-88.
- Killingray, David, et David M. Anderson, *Policing and Decolonisation. Politics, Nationalism and the Police, 1917-1965* (Manchester, 1991).
- Killingray, David, et David Omissi (dir.), *Guardians of Empire, The Armed Forces of The Colonial Powers c.1700-1964* (Manchester, 1999).
- Lange, Marie-France, *L'École au Togo: processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique* (Paris, 2000).
- Lauro, Amandine, *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge (1885-1930)* (Bruxelles 2005).
- Lawrance, Benjamin N., Emily L. Osborn, et Richard L. Roberts (dir.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa* (Madison, 2006).
- Le Bihan, Jean, "La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIXème siècle. Retour sur une enquête," *Genèses* 73 (2008), 4-19.
- Lemercier, Claire, et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien* (Paris, 2008).
- Lentz, Carola, "'Tribalism' and Ethnicity in Africa, a Review of Four Decades of Anglophone Research," *Cahiers des sciences humaines* 31 (1995), 303-28.
- Levi, Giovanni, *Le pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIème siècle* (Paris, 1987).
- McCaskie, Tom C., *Asante Identities. History and Modernity in an African Village, 1850-1950* (Edinburgh, 2000).
- Mann, Gregory, *Native Sons: West African Veterans and France in the Twentieth Century* (Durham, 2006).
- Mbaku, John M., et Mwangi S. Kimenyi, "Rent Seeking and Policing in Colonial Africa," dans: Toyin Falola (dir.), *The Dark Webs: Perspectives on Colonialism in Africa* (Durham, 2005), 161-88.
- Mbaye, Saliou, "Personnel Files and the Role of Qadis and Interpreters in the Colonial Administration of Saint-Louis, Senegal, 1857-1911," dans: Benjamin N. Lawrance, Emily L. Osborn, et Richard L. Roberts (dir.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa* (Madison, 2006), 289-95.
- Noiriel, Gérard, "Comment défendre l'histoire de l'Afrique?," dans: Séverine Awenengo, Pascale Barthelemy, et Charles Tshimanga (dir.), *Ecrire l'histoire de l'Afrique autrement?* (Paris, 2004), 273-80.
- Pesek, Michael, *Koloniale Herrschaft in Deutsch-Ostafrika. Expeditionen, Militär und Verwaltung seit 1880* (Frankfurt, 2006).

- Piot, Charles, *Isolément global. La modernité du village au Togo* (Paris, 2008 [1999]).
- Proteau, Laurence, et Geneviève Pruvost, “Se distinguer dans les métiers d’ordre (armée, police, prison, sécurité privée),” *Sociétés contemporaines* 72 (2008), 7-13.
- Raison, Françoise, Bernard Salvaing, et Odile Goerg, *Les intermédiaires culturels en Afrique, Rapport collectif pour le Colloque de la Commission Internationale des Mouvements Sociaux et des Structures sociales* (Berlin, 1994).
- Ranger, Terence O., “The Invention of Tradition in Colonial Africa,” dans: Eric J. Hobsbawm, et Terence O. Ranger (dir.), *The Invention of Tradition* (Cambridge, 1983), 211-62.
- , “The Invention of Tradition Revisited: the Case of Colonial Africa,” dans: Terence O. Ranger, et Olufemi Vaughan (dir.), *Legitimacy and the State in Twentieth Century Africa, Essays in Honour of A.H.M. Kirk-Greene* (Oxford, 1993), 62-111.
- Reinwald, Brigitte, *Reisen durch den Krieg: Erfahrungen und Lebensstrategien westafrikanischer Weltkriegsveteranen der französischen Kolonialarmee* (Berlin, 2005).
- Revel, Jacques, “Micro-analyse et construction du social,” dans: Jacques Revel (dir.), *Jeux d’échelles. La micro-analyse à l’expérience* (Paris, 1996), 15-36.
- Roberts, Richard L., *Litigants and Households: African Disputes and Colonial Courts in the French Soudan, 1895–1912* (Portsmouth NH, 2005).
- Rodet, Marie, *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal, 1900-1946* (Paris, 2009).
- Saada, Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l’Empire français entre sujétion et citoyenneté* (Paris, 2007).
- Sandbrook, Richard, et Robin Cohen (dir.), *The Development of an African Working Class. Studies in Class Formation and Action* (London, 1975).
- Scott, James C., *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed* (New Haven, 1998).
- Spivak, Gayatri Chakravorty, “Can the Subaltern Speak?,” dans: Cary Nelson et Lawrence Grossberg (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture* (Basingstoke, 1988), 271-313.
- Stapleton, Tim, “‘A Naughty Child with a Pen’: Gahadzikwa Albert Chaza as an African Policeman and Author in Colonial Southern Rhodesia (Zimbabwe) 1936-1963,” *History in Africa* 37 (2010), 159-187.
- Tamuno, Tekena N., *The Police in Modern Nigeria, 1861-1965. Origins, Development and Role* (Ibadan, 1970).

- Trotha, Trutz von, "Über den Erfolg und die Brüchigkeit der Utopie staatlicher Herrschaft. Herrschaftssoziologische Beobachtungen über den kolonialen und nachkolonialen Staat in Westafrika," dans: Wolfgang Reinhard, et Elisabeth Luckner (dir.), *Verstaatlichung der Welt? Europäische Staatsmodelle und außereuropäische Machtprozesse* (Munich, 1999), 223-51.
- Vivier, Jean-Loup, "Un exemple de groupe socio-professionnel: les premiers fonctionnaires africains du Togo français," dans: Nicoué Ladjou Gayibor (dir.): *Histoire des Togolais, Volume 2: de 1884 à 1960* (Lomé, 2005), 295-325.